



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 103

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 2545

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0339/CZ

Retransmission des observations d'un Etat membre (Austria) (l'article 5, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535).
Ces observations ne prolongent pas le délai de statu quo.

MSG: 20242545.FR

1. MSG 103 IND 2024 0339 CZ FR 25-09-2024 20-09-2024 AT COMMS 5.2 25-09-2024

2. Austria

3A. Bundesministerium für Arbeit und Wirtschaft

Abteilung V/8

A-1010 Wien, Stubenring 1

Telefon +43-1/71100-805433

E-Mail: not9834@bmaw.gv.at

3B. Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Regionen und Wasserwirtschaft

Abteilung Recht 1

A-1010 Wien, Stubenring 1

Telefon +43-1/71100-602144

E-Mail: Abt-R1@bml.gv.at

4. 2024/0339/CZ - C00A - Agriculture, pêche et denrées alimentaires

5. l'article 5, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535

6. Conformément à l'article 3b, paragraphe 3, point a), de la loi relative aux engrais, aux amendements du sol, aux biostimulants végétaux, au substrats et aux essais agrochimiques des terres agricoles (loi sur les engrais), l'Autorité interdit la mise sur le marché d'un engrais mutuellement reconnu si les conditions énoncées à l'article 3 ne sont pas remplies. Conformément à l'article 3, paragraphe 2, point c), la mise sur le marché d'engrais pour lesquels la teneur en éléments de risque, substances à risque ou paramètres microbiologiques est supérieure à celle prévue par l'arrêté n'est pas autorisée.

Il serait donc nécessaire de veiller à ce que l'arrêté notifié ne s'applique pas aux produits légalement commercialisés dans un autre État membre.

Toute restriction à la mise sur le marché ne peut être imposée que conformément aux dispositions du règlement (UE) 2019/515 relatif à la reconnaissance mutuelle.

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu